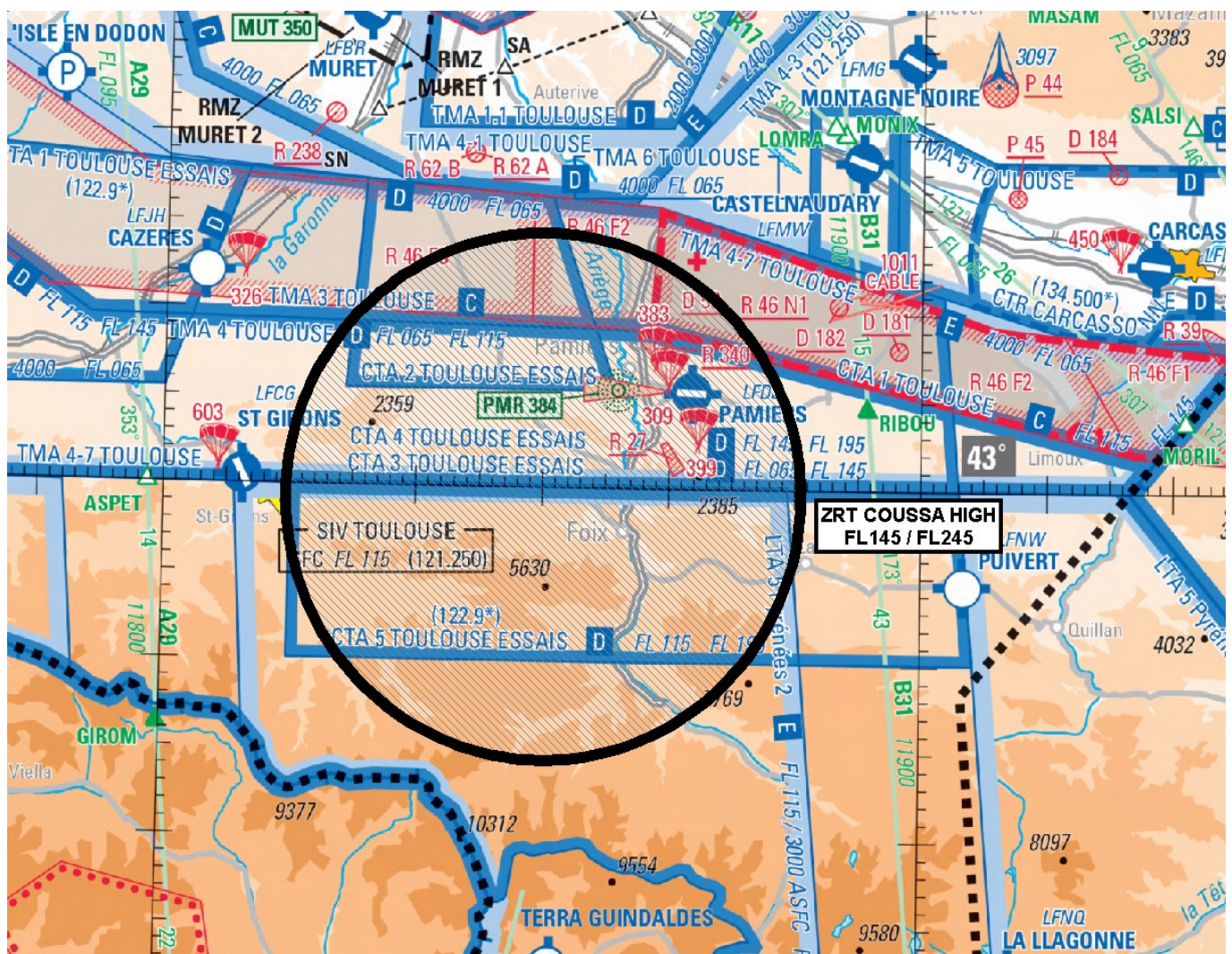


Objet : Création d'une Zone Réglementée Temporaire (ZRT) COUSSA HIGH dans la région de Pamiers pour des essais de parachutage avec dérive sous voile

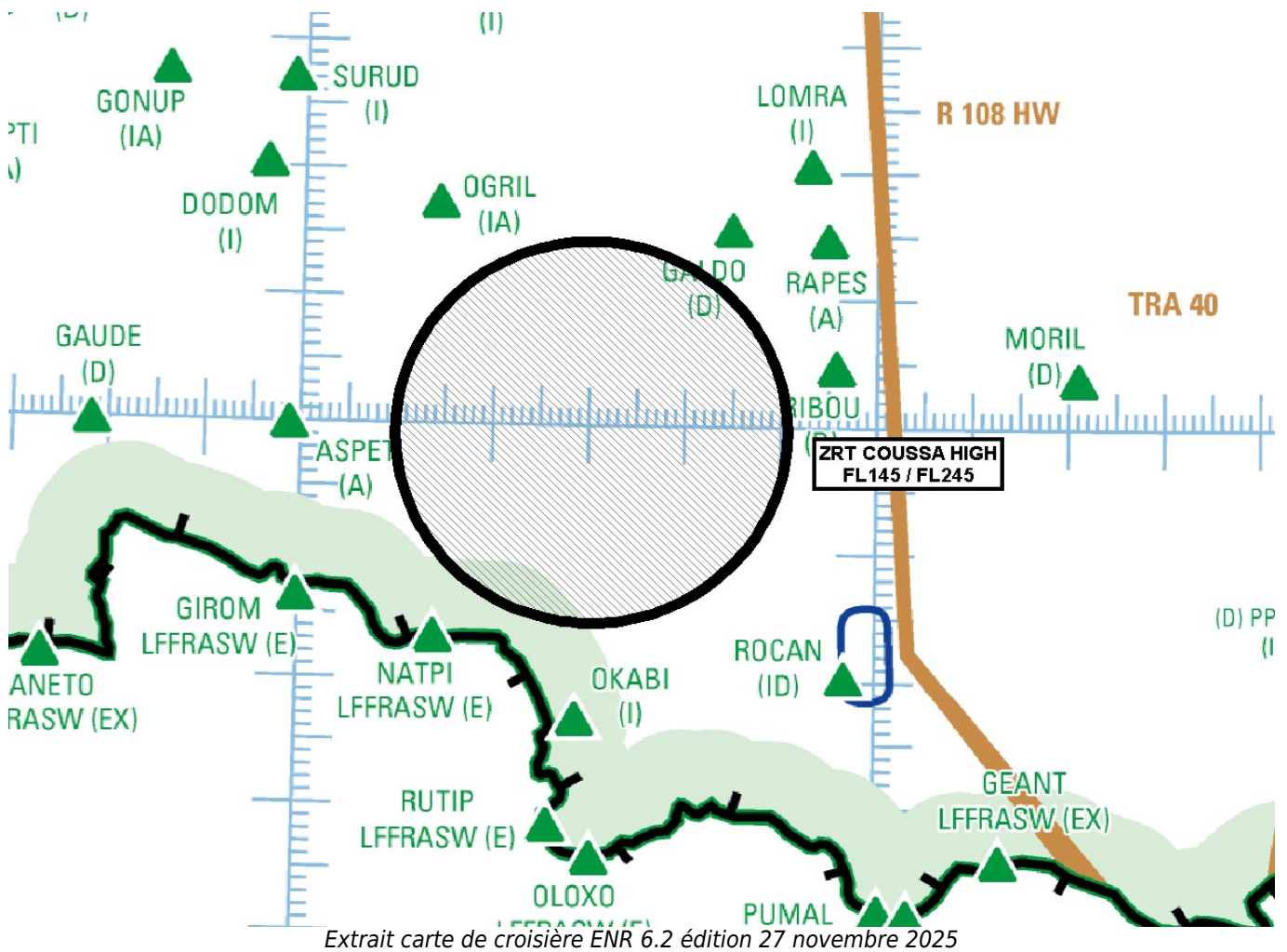
En vigueur : Du mardi 19 mai au vendredi 22 mai 2026

Lieu : FIR : BORDEAUX LFBB

ZRT COUSSA HIGH



Extrait carte 1/1 000 000 SIA - Edition 2-2025



ACTIVITÉ
Parachutage d'essais avec dérive sous voile.
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
ZRT COUSSA HIGH - Du 19 mai 2026 au 21 mai 2026 - de 0700 à 1000 - de 1200 à 1500 - Le 22 mai 2026 de 0700 à 1000
INFORMATION DES USAGERS
Activité réelle connue de : TOULOUSE INFO : 121.250 MHz TOULOUSE ESSAI : 122.900 MHz BORDEAUX CTL : fréquence de contrôle
GESTIONNAIRES
CCER TOULOUSE
STATUT
Zone réglementée temporaire (ZRT) qui coexiste avec les portions d'espaces aériens avec lesquels elle interfère.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

CAG / CAM, contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs en CAG IFR après accord du gestionnaire
- Les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après coordination avec le gestionnaire

SERVICES RENDUS

CAM : Les services de contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus dans la ZRT par l'organisme gestionnaire.
 CAG : Les organismes de contrôle habituels rendent les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés précités.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

ZRT COUSSA HIGH
(ERNIP identification : LFR5CH)

LIMITES LATÉRALES

Cercle de 15nm de rayon centré sur 42°59'25" N, 001°30'17" E

LIMITES VERTICALES

FL 145 / FL 245

ORGANISMES A CONTACTER

Avant l'activité :

Directeur d'exercice :
 DGA Techniques aérospatiales
 Division Aéromobilité
 Tél : 06 77 04 61 32 ou 07 72 07 83 15 ou 06 17 13 15 58

Pendant l'activité :

DGA Essais en Vol :
 CCER TOULOUSE,
 Tél : 05 67 22 92 67/68

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

Les LF-R 600 N et LF-R 600 S COUSSA publiées à l'AIP France seront activées durant les mêmes créneaux conformément au protocole relatif à leur planification et utilisation (LF-R 600 S COUSSA uniquement en fonction du besoin).

Restriction d'activation de la ZRT COUSSA HIGH :

- Maximum deux créneaux de 50 minutes par jour sont planifiables

La LF-TRA 40 et la LF- R 108 HW ne seront pas actives simultanément avec la ZRT COUSSA HIGH